



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 17 mars 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2022-2023-900

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 15 mars, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec le nombre de dossiers ouverts en expropriation concernant la Loi sur l'expropriation pour l'année 2022-2023.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, nous avons eu 69 nouveaux dossiers ouverts en expropriation.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels